

Samedi 20 juin 2026 - Dès 16h Centre-Ville / Ploërmel



Faites la Musique !

Prenez part à la **Fête de la Musique 2026**
Investissez le centre-ville **avec nous !**



Ville de
Ploërmel

Artistes musicaux, groupes, commerçants, nous avons un message pour vous !

Vous souhaitez participer activement à la fête de la Musique 2026 ? La Ville de Ploërmel vous propose de faire figurer votre concert ou prestation musicale dans un programme global. Pour cela, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document et à retourner le formulaire complété.

au plus tard le 30 avril 2026 à fetedelamusique@ploermel.bzh

Vous êtes un groupe, un artiste amateur ou professionnel et souhaitez jouer sur la voie publique ? Voici comment procéder :

1. Contacter la Police Municipale (02 97 73 20 90 /policemunicipale@ploermel.bzh) afin de solliciter une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public si le lieu est situé en dehors du périmètre suivant : Centre historique de Ploërmel, Place La Mennais, la rue de La Gare. Occupation du domaine public autorisée selon les circonstances jusqu'à 2h du matin sous réserves et accord de la Préfecture.

2. Toute programmation musicale, qu'elle se déroule sur l'espace public ou au sein d'un Etablissement Recevant du Public, doit être mentionnée dans le formulaire si vous souhaitez la faire apparaître dans le programme officiel de la Fête de la Musique de Ploërmel.

La ville de Ploërmel n'intervient pas dans les choix artistiques, les horaires ou la durée des prestations, sauf en cas de programmation simultanée sur le même lieu.

Nous vous invitons à consulter vos voisins et voisines afin de connaître leur intention musicale et à respecter un niveau sonore raisonnable pour permettre à tout le monde d'apprécier les festivités.

La place du Marché (esplanade), le jardin des Carmes et la chapelle des Carmélites seront occupés par des programmations musicales portées par la Ville de Ploërmel et les associations de musique du territoire.

Bon à savoir

Vente d'alcool

La vente d'alcool est interdite, sauf par les établissements disposant d'une licence appropriée et pour les personnes disposant d'une autorisation.

Plan Vigipirate

Vous pouvez, au besoin, vous rapprocher de la Police Municipale de Ploërmel, qui pourra vous donner toutes les informations à ce sujet. Pour les concerts gratuits organisés le 20 juin, la SACEM, partenaire officiel de la Fête de la Musique, délivre exceptionnellement des autorisations gratuites, dans le respect de certaines conditions. Les exploitants de bars, de cafés et de brasseries peuvent également bénéficier de cette autorisation dès lors qu'ils accueillent dans leur établissement des chanteurs et musiciens qui jouent à titre gracieux et en entrée libre.

Plus d'informations : www.sacem.fr



Besoins techniques

La Ville ne met pas de matériel scénique et sonore à disposition. En effet, le parc d'équipements ne permet pas de satisfaire toutes les demandes. Vous devez ainsi vous assurer au préalable d'avoir votre propre matériel avant de transmettre le formulaire.

FORMULAIRE

Si vous souhaitez apparaître dans le programme de la fête de la musique de Ploërmel

À retourner impérativement au plus tard **le 30 avril 2026***
fetedelamusique@ploermel.bzh

Vous souhaitez jouer ou chanter sur la voie publique de manière autonome

Nom / Prénom : _____

Je confirme être majeur : ☐

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom du groupe ou artiste : _____

Style musical : _____

Heure de passage : _____

Lieu à indiquer sur le programme : _____

Vous accueillez des artistes musicaux à l'intérieur ou à l'extérieur de votre ERP (commerce, bar, restaurant, etc.)

Dénomination de l'établissement : _____

N° de SIRET : _____

Nom, prénom du responsable : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom du groupe ou artiste accueilli : _____

Style musical : _____

Heure de passage : _____

Lieu à indiquer sur le programme : _____

Précisions que vous souhaitez apporter : _____

*Tout document reçu après la date du 30 avril 2026 ne sera pas pris en compte. La Ville de Ploërmel ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute annulation de proposition musicale quelle qu'elle soit. Les demandes seront acceptées et prises en compte dans la limite de la place disponible en centre-ville